



L'Expulsion

En Catalogne vers la fin du XVe siècle, la population convertie avait énormément grandi. La majorité des juifs qui s'étaient convertis au christianisme étaient restés mais, vivant dans les mêmes villes, ils maintenaient une relation étroite avec leurs anciens coreligionnaires. Selon les Inquisiteurs, cela représentait un grand danger, car ceux qui étaient encore juifs pouvaient endoctriner les convertis et leur rappeler les anciennes pratiques religieuses qui maintenant étaient interdites. C'est pourquoi, selon eux, ceux-ci judaïsaient avec grande facilité. Ferdinand et Isabelle, les Rois d'Aragon et Castille, poussés par les Inquisiteurs et avec la volonté d'imposer le christianisme dans tous ses royaumes ont signé, le 31 mars 1492, un édit par lequel ils donnaient à la population juive trois mois pour se convertir à la foi chrétienne. Si au terme du délai, ils persistaient dans leur foi erronée, ils devaient abandonner les cités, les villes et les villages où ils étaient nés et où ils avaient vécu depuis de nombreuses générations.

À Gérone, les autorités reçurent une lettre le 20 Avril 1492 dans laquelle le roi Ferdinand faisait référence à l'édit d'expulsion de tous les juifs et juives et ordonnait qu'ils fussent tous protégés ainsi que leurs biens au moment

de leur départ pour éviter, peut-on lire dans la lettre reproduite en fac-simile dans la vitrine, des attaques et des violences excessives. Au début du mois de juillet de cette année-là, la communauté juive de Gérone mit en vente la synagogue, le bain rituel, l'école d'enfants, le lieu de réunion, et la boucherie et l'abattoir communautaire. L'ensemble fut vendu pour le prix dérisoire de 30 livres de monnaie courante. Les vieux espaces qui durant tant de siècles avaient hébergé les prières et les rituels antiques se convertirent en une partie de plus du noyau urbain, et chrétien, de la ville de Gérone.



■ Les juifs et les juives ont été expulsés de toute l'Europe pendant les siècles médiévaux. *Sarajevo Haggada, fol. 14r. Catalogne, s. XIV. Facsimilé. MHJ, Gérone.*



Les persecutions

Les attaques de 1391 et les **interdic-tions|prohibitions** et des ordres de marginalisation ont conduit à la majorité de **popula-tion|ville** juive à accepter le baptême pour **essayer|traiter** de sauver la vie et les biens, et de vivre avec une certaine, presque toujours fictive, tranquillité. Les personnes converses ont dû être affrontées à nouvelles bien que non plus petites difficultés. Elles étaient mal vues et pire admises par la société chrétienne, qui souvent les accusait d'opportunisme et fausseté. La communauté juive, de **sa|leur** part, les accusait d'avoir trahi la foi de **ses|leurs** ancêtres. Pour le rendre encore plus difficile, puisque ils recevaient une formation infime et complètement insuffisante dans des sujets de religion et tradition chrétienne, ils encouraient des erreurs de pratique, de pensée ou de doctrine, de telle sorte qu'ils continuaient à se comporter consciemment ou inconsciemment selon la loi et la tradition juive dans laquelle ils étaient nés et avaient crû.

Pour contrôler cette **popu-lation|ville** on a créé en 1480 le Tribunal de l'Inquisition, un organisme répressif qui selon **ses|leurs** créateurs était destiné à sauvegarder la pureté de la foi chrétienne. Le système inquisitorial, le déploiement d'un authentique "matériel répressif" et les persécutions qui ont déchaîné

ont créé des situations d'authentique terreur et fanatisme. La condamnation pour **judaizar** pouvait être de diverses manières ; la peine maximale était de mourir dans le bûcher. Quand la personne avait fui la ville, condamnation en statue se dictait, ce qui consistait à brûler une pou- pée de paille qui représentait le condamné ou la condamnée. Il existait les **penitenciamientos**, punitions et humiliations divers qui comportaient la confiscation de biens aussi. N'importe quelle personne qui tombait entre les mains de l'Inqui- sition restait prononcée pour toujours, et non seu- lement elle, mais toute **sa|leur** famille, même les générations descendants.

Joana Libiana était fille d'une famille converse de Gérone. Le 23 février 1496 **Marquesa** et **Caterina** a été arrêté à Barcelone avec **ses|leurs** soeurs. Elles avaient été accusées de réaliser en secret des pratiques juives et de suivre "La Loi de Moïse" : la chemise se **changer- |modifier** les samedis, ne pas manger de viande de porc, ou célébrer quelques fêtes juives comme la Pâques, l'Année Nouvelle ou le Jour du Par- don. Ils ont **souffert|subi** de durs interrogatoires, et ont fini par confesser. Tous les biens meubles et biens immeubles leur ont été confisqués, et ont été excom- muniées et incarcérées en emprisonnement à vie.



■ Jueus cremant a la foguera. Extret del libre *Il capello a punta*, pàg. 38, imatge 18.